

CTL du 15 septembre 2014 : compte-rendu

En l'absence de Monsieur Houteer, la présidence de ce CTL a été assurée par Monsieur CUIEC.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Procès-verbaux des séances des 17/04/2014 et 13/05/2014, pour approbation;
2. Extension du PELP au 01/01/2015, pour avis;
3. Restructuration des secteurs d'assiette du SIP de CAEN-NORD, pour avis;
4. Restructuration des secteurs d'assiette du SIP de CAEN-EST, pour avis;
5. Bilan de la campagne IR, pour information;
6. Point d'étape sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, pour information;
7. Aménagement des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Courseulles, pour avis;
8. Aménagement des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Ouistreham, pour avis;
9. PRS : transfert du stock des dossiers en procédure collective (SIE de CAEN-OUEST au lieu du SIE de CAEN-EST), pour information;
10. Questions diverses.

1. Procès-verbaux des séances des 17/04/2014 et 13/05/2014 : adoptés à l'unanimité

2. Extension du PELP au 01/01/2015, pour avis:

L'extension du pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP) est l'achèvement d'une réforme décidée en 2007 et qui avait été alors rejetée par **FORCE OUVRIERE**. Le PELP n'est pas une structure autonome puisqu'il est rattaché au CDIF de Caen. L'extension consiste à généraliser le PELP qui a en charge la gestion des locaux professionnels à l'ensemble des dossiers de la direction, en transférant sur le CDIF de Caen la gestion des dossiers de Pont l'Evêque et vire. Il n'y a pas de création d'emploi à proprement parler puisque les ressources pour le pôle sont prises en interne au CDIF. **Les représentants FO-DGFIP** ont souhaité connaître les motivations de la direction, qui a détaché un agent du CDIF vers le SIP de Caen Nord alors que l'un des agents du CDIF est lui-même détaché de la direction. **Les représentants FO-DGFIP** dénoncent ces détachements en cascade qui brouillent la vision sur l'affectation des agents au sein du département et détournent les règles de gestion. Pour **les représentants FO-DGFIP**, les détachements doivent demeurer exceptionnels et répondre réellement à une nécessité pour l'agent mais ne doivent pas être un moyen de s'affranchir d'un système de mutations inadapté aux réalités. La sempiternelle réponse de l'administration nous indiquant que *ces détachements se font avec l'accord de l'agent* cache une tout autre réalité et **les représentants FO-DGFIP** souhaiteraient qu'il y soit mis fin. Par ailleurs, et sachant que l'inspecteur qui encadre le PELP part au 31 janvier 2015, **les représentants FO-DGFIP** ont demandé à la direction pourquoi elle n'avait pas anticipé l'ouverture de ce poste au 1^{er} mars 2015 pour le mouvement complémentaire de mutation des inspecteurs. La direction a indiqué que *c'était impossible car les postes ne sont ouverts par la centrale qu'à partir du moment où le titulaire du poste part en retraite*. Or, le titulaire en question bénéficie d'un compte épargne temps (CET), ce qui explique son départ effectif au 1^{er} janvier 2015. **FORCE OUVRIERE** a rappelé une nouvelle fois les effets pervers du CET qui entraîne des disfonctionnements dans la gestion des affectations et condamne les rigidités de ce système qui ne permet pas d'anticiper les départs. La direction va donc affecter un cadre A de manière transitoire pour assurer la mission, va devoir le former et rien n'indique qu'un autre cadre A n'obtiendra pas ce poste lors du prochain mouvement de mutation du 1^{er} septembre 2015.

Au final, c'est du temps perdu pour l'agent qui est formé pour une mission qui risque de lui échapper et un autre agent à former à son arrivée. Dans le contexte très tendu de l'emploi dans nos services, c'est une aberration que Force Ouvrière dénonce fermement.

Les représentants FO-DGFIP ont profité de ce point de l'ordre du jour pour s'enquérir de la mise en place du Pole Topographique gestion cadastrale qui était initialement prévu en même temps et a fait remonter l'inquiétude des géomètres sur le maintien des antennes et leur crainte aussi au sujet de la réunion des cartes du cadastre avec celle de l'IGN. Le responsable du pôle Fical n'ayant pas d'informations, nous a invité à poser la question à Monsieur Houteer, ce que **les représentants FO-DGFIP** ne manqueront pas de faire.

VOTE Force Ouvrière : CONTRE. Pour info, **Force Ouvrière** avait argumenté sa position dans sa liminaire, les autres OS se sont alignées sur la même position. Un nouveau CTL sera donc convoqué le 3 octobre prochain sur le même sujet.

3. et 4 Restructuration des secteurs d'assiette du SIP de CAEN-NORD et du SIP de CAEN-EST, pour avis:

Pour ces deux points de l'ordre du jour, **les représentants FO-DGFIP** ont adopté la même position que celle qu'ils avaient eu l'an dernier pour la restructuration des secteurs d'assiette du SIP de Caen Ouest. Conscients que ces restructurations sont la conséquence évidente des suppressions d'emplois, ils ne peuvent les accepter. Cependant, elles peuvent permettre une meilleure gestion des congés pour les agents par la formation d'équipes plus étoffées. Pour autant, ces restructurations ne constituent qu'un répit pour les agents, les suppressions d'emplois n'ayant pas fini de toucher les services.

Force Ouvrière s'est donc abstenu sur ces deux points.

5. Bilan de la campagne IR, pour information;

Les représentants FO-DGFIP se sont félicités que la direction reconnaisse dans les documents de travail l'impact des suppressions d'emplois sur la campagne

Sur le bilan chiffré, **Force Ouvrière** ne peut que réagir contre l'entêtement à poursuivre les suppressions d'emplois alors que contrairement aux discours lénifiant de l'administration, l'accueil physique n'est pas en baisse mais toujours en hausse et plus fortement encore dans les trésoreries. Les représentants FO-DGFIP ont souhaité savoir si l'augmentation était générale dans ces trésoreries ou si des écarts importants avaient été constatés. Monsieur CUIEC a indiqué que c'était une particularité du Calvados. Pour sa part, **Force Ouvrière** en doute, les difficultés croissantes des concitoyens et la complexité grandissante de l'impôt en sont plutôt l'explication.

A notre question : " Les files d'attente constatées notamment à Délivrande donnent-elles selon vous une bonne image de nos services et de nos missions " : **silence assourdissant de la direction !**

Le taux de télédéclarant progresse de 8,3% en moyenne. Les représentants FO-DGFIP ont souhaité avoir le taux par SIP. La direction indique qu'il y a des disparités évidentes, avec Caen à 38% et Vire, Falaise ou Lisieux à moins de 30%. Les représentants FO-DGFIP estiment que ces disparités mettent en évidence la nécessité de maintenir un maillage géographique serré des implantations des services de la DGFIP. Lucienne n'a sans doute pas réussi à convaincre les personnes âgées en milieu rural de la simplicité de la télédéclaration ! C'est sans doute pour cela qu'elle a préféré ensuite participer à Fort Boyard !



6. Point d'étape sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, pour information;

Les points suivants ont été abordés :

- **Le calendrier de la révision 2013 -2015**

La campagne déclarative : De mi-février à mi-avril 2013 pour le recueil des déclarations des propriétaires (télédéclaration et dépôt papier). La date limite de dépôt des déclarations papier était le 8 avril 2013.

Après relance en juillet 2013 : 90 % des 32631 déclarations avaient été déposées.

- **Le traitement de fiabilisation des données déclaratives :**

- **La finalisation de l'avant-projet départemental**

De janvier 2014 au 19 juin 2014, priorité a été donnée à la correction dans MAJIC des déclarations aberrantes ou en anomalies constatées dans le cadre de l'analyse de l'avant-projet V0 mis à disposition en décembre 2013.

La nouvelle version V0bis livrée le 23 juin 2014 a permis de visualiser le résultat des travaux de fiabilisation (cartes, grille tarifaires, fiche d'impact départementale...).

▪ **La création des commissions départementales et le renouvellement des CCID et CIID**

Les travaux relatifs à la création des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) et des commissions départementales des impôts directs locaux (CDIDL) ont débuté après les élections municipales de 2014, mais ont été reportés dans l'attente du décret modificatif n°2014-745 du 30 juin 2014 qui modifie à la marge la composition des commissions et précise le calendrier.

▪ **Le renouvellement des CCID et CIID**

Dès la fin des élections municipales, toutes les communes et les EPCI à fiscalité professionnelle unique du département ont reçu un courrier les invitant à proposer les noms des personnes proposées pour siéger au sein de ces commissions en nombre double. Au 15 août, près de 90% des communes ont répondu. La moralité fiscale des membres pressentis est examinée au sein de la division PRAF, ce qui représente environ 10000 dossiers.

Commentaire Force Ouvrière : Les 2 nouvelles commissions (CDVLLP et CDIDL) modifient énormément l'évaluation des locaux professionnels. Les mairies et Intercom perdent quasiment tout contrôle sur les sommes qu'elles percevront. Elles ne voteront plus que les taux d'impositions et n'auront plus de regard sur l'évaluation des locaux qui se fera au niveau départemental.

Mais les représentants des maires et Intercom (nommés en CCID) auront quand même une information sur les changements ayant eu lieu l'année précédente mais sans pouvoir les modifier. Sauf pour l'année 2015, où ils pourront donner un avis sur les travaux préparatoires, ce qui risque de créer des travaux supplémentaires aux CDIF !!!

Les représentants FO-DGFiP s'inquiètent de savoir comment en 2015 seront informés les CIID et CCID du projet présenté par la CDVLLP et comment seront gérées leurs réponses.

Ils s'interrogent aussi sur le temps qu'ils auront pour répondre ? (Problème de calendrier dans les services!!)

Pour le renouvellement des CCID, le contrôle de moralité fiscale des contribuables est normal. Mais il aurait été bien aussi de contacter les CDIF pour savoir si leurs services connaissaient des problèmes avec ces contribuables au niveau du dépôt des imprimés fonciers ou au niveau des précédentes CCID.

Les représentants FO-DGFiP se demandent aussi si la révision des locaux des nouveaux commissaires est prévue. Il serait quand même normal que les commissaires, qui donnent leurs avis sur l'évaluation de leurs voisins, soient eux aussi exemplaires.

7. et 8 Aménagement des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Courseulles, et de la Trésorerie de Ouistreham, pour avis;

Une nouvelle fois, **les représentants FO-DGFiP** déplorent la réduction des horaires d'ouverture au public, mais conscients des difficultés croissantes des collègues au quotidien pour faire fonctionner au mieux les services ont voté "POUR" à ces propositions d'aménagement qui ont été validées.

Horaires actuels
Du lundi au jeudi 8H00 – 12H00 13H00 – 16H00
Vendredi 8H00 – 12H00

RESULTAT DU VOTE : FORCE OUVRIERE : POUR

Nouveaux horaires
Lundi, mardi et jeudi 8H00 – 12H00 13H00 – 16H00
Mercredi et vendredi 8H00 – 12H00



9. PRS : transfert du stock des dossiers en procédure collective (SIE de CAEN-OUEST au lieu du SIE de CAEN-EST), pour information;

Sans commentaire particulier, tout étant dans l'objet. Cette modification répond à une cohérence au niveau de l'organisation du service.

10. Questions diverses.

▪ **EMR et affectation au 1er septembre 2015**

Les représentants FO-DGFiP avaient alerté la direction sur les risques encourus par les agents affectés en direction au 1^{er} septembre 2014 de leur intégration d'office dans la future structure EMR au 1^{er} septembre 2015 et avaient demandé qu'ils soient informés. Les représentants FO-DGFiP ont porté à la connaissance de la Direction les futures règles discutées en GT/RTA à Paris le **6 mai dernier** dont voici ci-dessous la teneur :

La fin de l'affectation en EDR

La mission/structure EDR relevant du mouvement national, l'agent devrait participer au mouvement national s'il souhaitait mettre fin à ses fonctions au sein de l'EDR.

Dans cette situation, l'agent déjà en fonctions dans le département avant son affectation à l'EDR, bénéficierait d'une garantie de maintien sur ce département.

Ainsi, à défaut d'obtenir satisfaction sur des vœux plus précis portant sur une ou plusieurs RAN et/ou Missions/Structures de son département d'affectation, l'agent serait affecté DR/DDFiP – Sans RAN – A la disposition du directeur.

L'agent qui n'était pas en fonctions dans le département avant son affectation à l'EDR, participerait au mouvement national selon les règles générales pour obtenir une nouvelle affectation fonctionnelle et/ou géographique, quel que soit le département sollicité.

III) Modalités de mise en œuvre en 2015

Les agents de la filière gestion publique affectés au plan local en EMR et les agents de la filière fiscale affectés au plan national EDRA auraient un droit au maintien dans l'équipe EDR.

Chaque direction locale établirait la liste des agents concernés pour les EMR. La situation serait appréciée au 1er septembre 2014.

Avant le début de la campagne de vœux de l'année 2015, l'ensemble des agents appartenant au périmètre établi verrait son affectation nationale modifiée comme suit : Direction – Sans résidence – EDR.

Les agents qui ne souhaiteraient pas poursuivre leurs fonctions au sein de l'EDR exprimeraient une demande de mutation dans le cadre de la campagne de vœux afin d'obtenir une autre affectation dans le cadre du mouvement national lors des mouvements de l'année 2015.

L'agent déjà en fonctions dans le département avant son affectation à l'EMR ou à l'EDRA qui souhaiterait cesser ses fonctions EDR bénéficierait d'une garantie de maintien sur ce département..

Ainsi, à défaut d'obtenir satisfaction sur des vœux plus précis portant sur une ou plusieurs RAN et/ou Missions/Structures, l'agent serait affecté DR/DDFiP – Sans RAN – A la disposition du directeur.

L'agent qui n'était pas en fonctions dans le département avant son affectation à l'EMR ou à l'EDRA, participerait au mouvement national selon les règles générales pour obtenir une nouvelle affectation fonctionnelle et/ou géographique, quel que soit le département sollicité.

N.B. même s'il s'agit d'un projet, c'est un GT/RTA ce qui signifie que cela a déjà été discuté dans un précédent GT et que c'est donc pratiquement bouclé.

Commentaire des représentants FO-DGFiP : l'affectation dans l'EMR au 1^{er} septembre 2014 est lourde de conséquences pour les agents qui ont accepté sans information préalable.

▪ **Prime d'accueil :**

Les représentants FO-DGFiP ont demandé un point d'information sur les attributions : voici la réponse reçue de la direction après la tenue du CTL

Dans le cadre du plan d'ensemble de reconnaissance et de la professionnalisation du métier d'agent d'accueil, un dispositif indemnitaire spécifique est mis en place en 2014 au titre de la gestion 2013.

Il a pour objectif d'indemniser les agents ayant exercé en 2013 de façon permanente les missions d'accueil généraliste.

A ce titre 65 agents de la DRFiP-14 ont été indemnisés.

Si vous estimez avoir été oublié ou écarté à tort du dispositif, n'hésitez pas à contacter votre permanent au 02.31.38.34.61

▪ **PC portables pour les EDRA :** l'attribution d'un portable aux EDRA avait été demandée lors d'un précédent CTL : Les représentants FO-DGFiP ont demandé pourquoi l'attribution n'avait pas été faite.

▪ **Windows 7 pour les portables sous XP.** Les représentants FO-DGFiP ont souhaité savoir si la migration était prévue vers le nouveau système d'exploitation, XP, n'étant plus maintenu depuis le printemps et donc plus vulnérable aux attaques virales. La migration et/ou le remplacement de ces matériels est prévu selon la direction.

▪ **Accès Multi-Utilisateurs sur les PC équipés de Windows7 :** Les représentants FO-DGFiP avaient déjà alerté la direction sur les difficultés rencontrés en cas de connexion sur ces PC par une tierce personne. En effet, les services de la DISI préconiseraient d'utiliser pour l'ouverture de la session le même mot de passe que

EN CAPL, AU CTL, EN CAPN,
AUX CCP, AU CTM

**PRIORITÉ
AUX AGENTS**

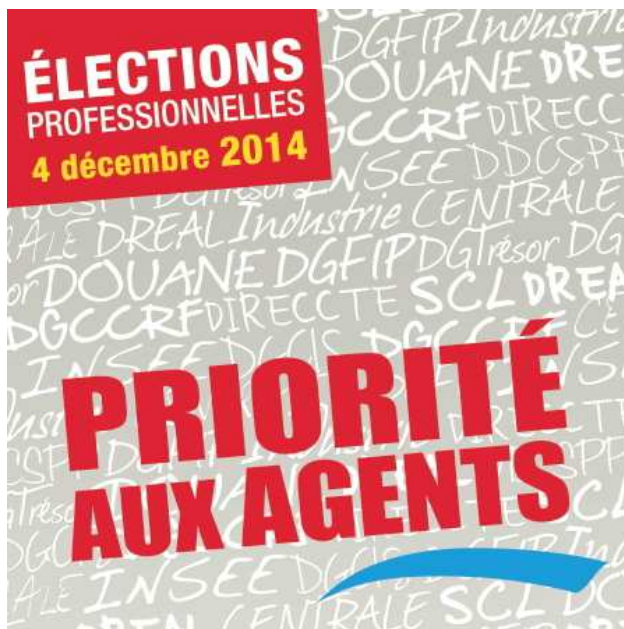
**VOTRE VOIX
PEUT TOUT
CHANGER**

celui utilisé pour le portail applicatif et la messagerie. Or ce dispositif limite l'accès par une autre personne ou oblige à divulguer son mot de passe ce qui est totalement contraire à la sécurité et au traçage. **Les représentants FO-DGFiP** ont demandé une meilleure coordination entre les services (DISI et direction locale) afin de clarifier la situation et trouver une solution alternative. (la session peut tout à fait être ouverte avec un mot de passe différent).

- **Nettoyage des locaux** : Les représentants **FO-DGFiP** ont relayé la demande du personnel assurant la propreté des locaux à Bertrand qui souhaiterait disposer d'un aspirateur à eau. La responsable du budget logistique a pris note de cette demande.
- **Reclassement de postes comptables** : 6 postes comptables ont été reclassés pendant l'été par la direction générale sans que la direction locale n'ait été informée. C'est un dysfonctionnement inquiétant qui peut être lourd de conséquences pour plusieurs comptables qui ont désormais trois ans pour trouver un nouveau point de chute ou obtenir une promotion sur place s'il remplissent les conditions et obtiennent le fameux "sésame" pour passer IDIV CN : avis favorable du numéro 1 et entretien de carrière.

Pour **FO-DGFiP**, 30 minutes d'oral ne sauraient remettre en cause des années de carrière pour des inspecteurs qui ont démontré leurs capacités professionnelles (à fortiori sur le même poste reclassé !), attestées par leur hiérarchie sur le long terme. **FO-DGFiP** conteste cette modalité d'accès au grade d'IDIV CN, non prévue par le statut, qui précise simplement dans son article 21 que les IDIV CN sont choisis parmi les inspecteurs de 9^{ème} échelon ayant au moins 7 ans de services effectifs en catégorie A.

- **Limitation des encaissements à 300 euros** : Les représentants FO-DGFiP ont rappelé les difficultés liées à ces nouvelles obligations et demandé la position de la direction vis-à-vis des comptables qui enfreindraient cette règle. Le responsable du pôle GP tempère en indiquant qu'il fallait être pragmatique et que la responsabilité ne serait pas engagée. Les représentants FO-DGFiP espèrent que la réponse sera la même s'il y avait vol ou lors d'un audit. Par ailleurs, dans le cas d'une caisse conjointe, Les représentants FO-DGFiP ont fait observer que la position des deux comptables pouvaient être différente en la matière et que cela pouvait poser problème.
- **Porte d'entrée du SIP de Lisieux** : Les représentants **FO-DGFiP** ont rappelé que la porte, en panne depuis 2011 n'avait toujours pas été réparée malgré plusieurs signalements et s'inquiètent des problèmes de sécurité pour les agents que cela occasionne.



Les représentants **FO-DGFiP** en C.T.L.

**Bruno GILBERT - Nathalie BLANCHOT - Géraldine TANQUEREL - Marie-Claire AUBRY
Pierre VAUTIER - Frédéric GABRIELLE - Eric GRANDMOUGIN - Françoise DIMICOLI**

**Si ce compte-rendu suscite interrogations ou demandes de précisions,
ne pas hésiter à prendre contact**

par mail (fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr) ou par Tél. au **02-31-38-34-61**.